

L'Unité

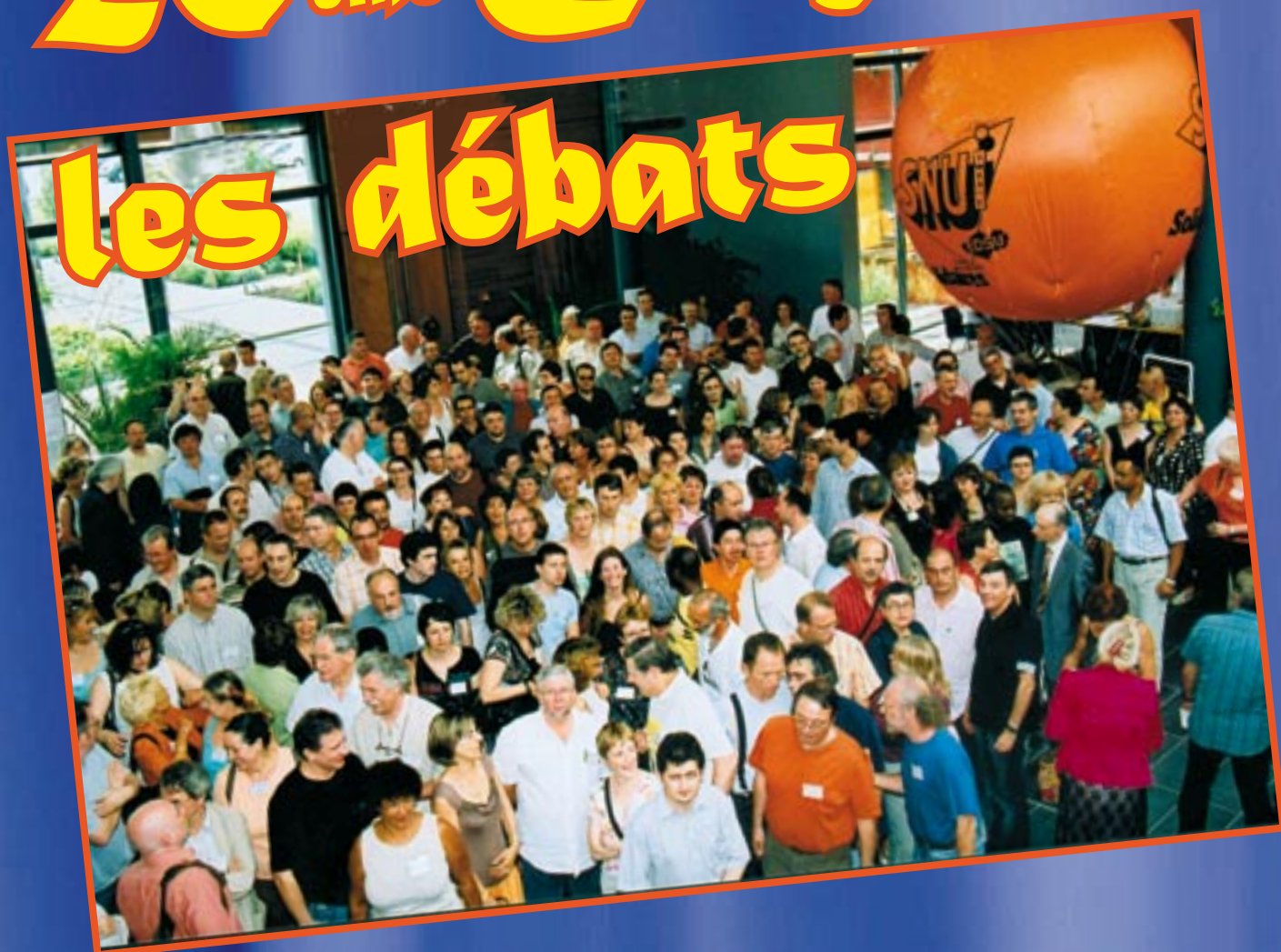
Numéro 889
du
9 octobre
2007

L'hebdomadaire du Syndicat National Unifié des Impôts

Snui

26^{ème} Congrès

les débats



Villefranche-sur-Saône
12 - 14 juin 2007

A la lyonnaise !



Le quatuor des administrateurs régionaux de Rhône-Alpes



Corinne Buisson

Jouer à la lyonnaise nécessite de prendre un bon élan, de bien fixer son regard sur la cible pendant sa course de préparation et d'assurer son tir en utilisant toutes ses capacités athlétiques pour ensuite savourer le bruit caractéristique du coup réussi.

Exactement ce qu'ont mis en application tous les camarades de la section du Rhône pour relever le pari de tenir congrès à Villefranche sur Saône sous la conduite de leur valeureuse capitaine, Corinne Buisson !

Belle course d'élan depuis décembre 2005, notamment pour préparer l'hébergement des 400 congressistes, belle détermination ensuite pour tirer le meilleur parti du Parc Expo et assurer sur place tant les débats que les repas, belle performance enfin pour dorloter pendant trois jours les militants venus de tous les coins de métropole et d'outre-mer et régler leur mille petits soucis dans une bonne humeur constante.

Bravo camarades, vous avez assuré la tenue d'un congrès exemplaire et la mine réjouie du quatuor des administrateurs régionaux de Rhône-Alpes, au soir du 14 juin, a bien témoigné de la réussite du coup.

Corinne avait donné le «la» du 26ème congrès dans son discours d'ouverture puisqu'elle avait su retracer brièvement, et l'histoire sociale de la région lyonnaise, et la fresque de la convivialité du Beaujolais, et l'esprit de Guignol qui savait si bien taper sur les riches et les égoïstes.

Esprit frondeur ? ... le militant du SNUI sait l'être et c'est sans doute pour cela qu'il s'est senti chez lui en pays caladois, tout près de la «capitale des gones».

Merci camarades !



Les organisateurs

Dans le coup !

En juillet-août, lorsqu'ils ont entrepris leurs travaux pour rendre compte du 26ème congrès, les camarades du Bureau National ont éprouvé un sentiment trouble : la question de la fusion DGI-DGCP allait très certainement occuper les esprits des agents des Impôts toute la fin de l'année 2007, or c'est presque par effraction que le sujet s'était introduit dans les discussions de Villefranche sur Saône, au mois de juin, et bien peu de délégués avaient alors osé quelques débuts d'analyse des deux schémas esquissés à Bercy pour repérer leurs dangers respectifs.

Pour autant, personne ne peut dire aujourd'hui que le 26ème congrès est passé à côté de l'Histoire.

Sur le fond, la question des conditions de vie au travail a été retournée en tout sens et de ce remue-ménages il sera facile d'extraire une grille d'analyse-critique de la prochaine étape des réformes. Par ailleurs, ce que le nouveau secrétaire général a fait approuver dans la résolution d'orientation est tout sauf creux : il est bien dit que la «fusion-dilution» de l'ensemble des missions de la DGI et de la DGCP dans une seule et énorme machine constituerait un risque majeur pour les agents et c'est donc cette option qui a été immédiatement combattue. Il est dit aussi que la constitution d'une administration fiscale unique ne serait pas exempte de difficultés pour les agents, notamment s'il apparaissait que les nouveaux ministres étaient encore plus avides que leurs prédécesseurs d'emplois supprimés et de missions sacrifiées.

En clair, l'orientation de Villefranche prévoyait deux niveaux d'alerte : d'abord tout entreprendre pour écarter le scénario catastrophe du «grand mélange», lancer ensuite de manière pragmatique toutes les mobilisations que pourraient nécessiter des calendriers irréalistes, des rapprochements insensés, des modifications de gestion intempestives et bien évidemment tout manque coupable de reconnaissance des efforts déployés !

Au-delà de ce point névralgique, traité dans la résolution revendicative n° 3 adoptée à 100 %, toutes les autres lignes de fond du programme revendicatif ont été consensuellement validées par le 26ème congrès et s'il a fallu déplorer quelques difficultés dans l'élaboration des synthèses à soumettre aux votes, incontestablement la méthode de travail à laquelle s'est accroché le Conseil Syndical a porté ses fruits : il y a bel et bien possibilité de bâtir un dossier revendicatif de congrès en partant du travail des sections et en préparant sérieusement les commissions ad hoc. Il faudra toutefois veiller, à l'avenir, à mieux mettre en lumière tout l'effort militant lors des commissions et lors des séances plénières.

C'est désormais vers 2009 qu'il faut porter notre regard et sachez que le Conseil de rentrée s'est déjà préoccupé du cahier des charges du 27ème congrès ; la section organisatrice sera désignée dès ce mois de décembre.

AG de «LA SOLIDARITÉ»

LE MARDI 12 JUIN
au Parc des Expositions
de Villefranche-sur-Saône

ORDRE DU JOUR

- Trésorerie et bilan 2006 (rapport de la commission de contrôle).
- Montant du crédit à affecter aux secours exceptionnels.
- Election des 4 administrateurs dont le mandat est venu à échéance.
- Election du Bureau du Conseil.
- Questions diverses

L'Assemblée générale de «La Solidarité» s'est tenue le 12 juin 2007 à Villefranche-sur-Saône sous la présidence de Marc Lerbey. Elle a successivement entendu le rapport d'activité du président de la société de secours mutuel, Jean-Pierre Paquet, le rapport de la commission de contrôle (exposé par Jean-Paul Lerch) et elle a également voté les résolutions financières obligatoires avant de désigner les quatre nouveaux membres du conseil d'administration.



Jean-Pierre Paquet et Raymond Bodiguel

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le Président a rappelé que dans une société où les politiques scellent une vision économique de l'intérêt général, où les tentatives pour instrumentaliser la solidarité se multiplient et où, enfin, la «marchandisation» de tout ce qui touche au plus intime de la vie ne cesse de progresser, notre mutuelle ouvre un espace solidaire indispensable à celles et ceux qui, brisé(e)s par la vie, attendent du collectif SNUI qu'il leur apporte le secours nécessaire pour «repartir».

Il a précisé que pour être membre de la mutuelle «La Solidarité», il fallait préalablement être adhérent du SNUI et il a insisté sur le caractère non contractuel de notre solidarité, étrangère à toute relation de type cotisation/prestation. «La Solidarité» s'inscrit, résolument, dans une démarche d'aide, de soutien aux camarades fragilisés par les aléas douloureux de la vie.

Il a ensuite redétaillé les prestations et confirmé dans leur mission d'examen des demandes de secours trois sociétaires travaillant 80/82 rue de Montreuil : Roselyne Pallais, Marido Stanislawski, Pierre Boyrie.

Du fait de la modification du mécanisme des cotisations syndicales, la cotisation mutualiste était appelée à augmenter, mais de ce fait, Jean-Pierre Paquet a proposé de ramener le taux de 5 à 4 %.

Bien évidemment, dès lors que la mutuelle rencontrerait, dans l'avenir, des difficultés financières, il conviendrait de renégocier avec le SNUI la modification du taux.

Avant de conclure, le Président a fait part du désir exprimé par Raymond Bodiguel de ne pas solliciter le re-

nouvellement de son mandat d'administrateur et il a rendu hommage à ce militant aussi historique que breton de notre mutuelle et du syndicat. Ancien président du Conseil Syndical, engagé à la Fédération Générale des Retraités, homme de conviction, Raymond a été de tous les combats pour la justice, la solidarité, la démocratie, la laïcité. Le Président a remercié chaleureusement notre camarade et lui a souhaité une longue et heureuse retraite.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

Jean-Paul Lerch a exposé le rapport détaillé de la trésorerie établi par la commission de contrôle qui confirme la bonne santé de la mutuelle. 99 secours ont été attribués en 2006.

ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4 mandats étaient à pourvoir. Ont été réélus : Jocelyne Boivin, Jean-Pierre Paquet, Jean-Jacques Sécalot, les a rejoints une nouvelle administratrice : Bernadette Paugam.

VOTES DES RÉSOLUTIONS

- Le rapport d'activité a été approuvé à l'unanimité.
- Le rapport de trésorerie a été approuvé à l'unanimité.
- Le pourcentage de la cotisation mutualiste visé à l'article 1 du règlement mutualiste est fixé à 4 % de la cotisation syndicale nette et la disposition a été approuvée à l'unanimité.
- 50 000 € ont été affectés aux secours exceptionnels (art. 5 du règlement mutualiste), la disposition a été approuvée à l'unanimité.

Il est de tradition que la commission de contrôle, visée à l'article 52 des statuts soient composée des mêmes commissaires que celle du SNUI.

Ont donc été élus : Eric Blohorn, Jean-Paul Lerch, Michel Frantelle.

LE DÉBAT D'ACTIVITE ET D'ORIENTATION

(pages 5 à 14)



Présentés en mars sous la seule signature de Laurent Gathier, les rapports d'activité et d'orientation ont été naturellement séparés au cours du Congrès.

C'est Serge Colin qui s'est exprimé sur l'activité, Laurent se consacrant à l'orientation et notamment à la présentation de la résolution publiée en pages 30 et 31.

Nous publions également dans cette première partie du journal les débats de la commission sur l'outil syndical destinés à enrichir la résolution d'orientation.

L'intervention initiale de Laurent Gathier

Dans son intervention initiale, Laurent Gathier n'a pas repris l'intégralité de son rapport présenté dans le journal avant-congrès, il n'a insisté que sur les éléments d'actualité (fort nombreux) et sur les lignes de fond de l'action du syndicat.

«Dans un monde en mouvement et perpétuelle accélération, l'être humain ne semble plus jamais avoir le temps d'être, tellement il est pris par son devenir». C'est par ces mots que Laurent a entamé son exposé, reprenant les propos de Serge Colin au congrès de Perpignan en 2003, comme pour signifier d'entrée de jeu qu'il se situait dans la continuité de l'organisation et que le contexte ne devenait pas plus favorable.

Remettre l'humain au dessus de l'économique

Après avoir rappelé les efforts du syndicat pour s'ouvrir vers d'autres partenaires de tous les continents, Laurent a rappelé les grands traits du contexte international.

Dans tous les pays développés, les tenants du moins d'Etat, moins de solidarités, moins de fonctionnaires et bien sûr moins d'impôts défendent une logique de profits au bénéfice de quelques uns et exigent toujours plus d'insécurité sociale, plus de flexibilité et de précarité pour les travailleurs. Face à la dictature des marchés financiers qui écrase les Etats et le droit des peuples, «nous avons l'ambition de remettre l'humain au dessus de l'économique» a déclaré Laurent.

«Le SNUI ne se résignera jamais» a-t-il ajouté, et ses actions contre la financiarisation de l'économie, la délinquance fiscale, contre l'instrumentalisation de la dette publique et pour l'harmonisation fiscale en Europe et le service public seront poursuivies. Par ailleurs, le SNUI devra s'engager encore davantage dans les réflexions portant sur le budget européen et le rôle approprié de la fiscalité pour l'amélioration de l'environnement.

Après l'élection de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République, il revient aux contre-pouvoirs une responsabilité énorme pour défendre les intérêts des salariés. Le mouvement syndical, et donc le SNUI, doivent se préparer à relever le défi.

Dans la continuité de son activité au cours des dernières années, le SNUI poursuivra ses interventions en particulier sur les principaux thèmes suivants : la défense de l'emploi et la condition du salariat, la promotion du service public et de l'action redistributrice de l'Etat, le financement des besoins sociaux et la protection sociale.

Concernant l'emploi, trop souvent considéré comme «variable d'ajustement» tant dans le public que dans le privé, le SNUI réaffirme son attachement à la référence que constitue le contrat à durée indéterminée et par ailleurs au statut de la Fonction Publique qui a fait l'objet d'attaques répétées par les derniers gouvernements. La logique de concurrence, entre les pays, entre les entreprises, entre les individus vise à toujours plus de flexibilité, de polyvalence et de précarité. Opposé à l'individualisation et à l'arbitraire dans le monde du travail, le SNUI plaide pour l'amélioration des conditions de vie au travail, ce qui passe, notamment, par la nécessité de revendiquer des droits collectifs de

haut niveau et des rémunérations revalorisées. Les campagnes «Réclamons notre dû» et «on n'est pas des pions» témoignent de cette volonté, mais la participation de très nombreux agents de la DGI aux manifestations contre la précarité et plus particulièrement contre le CPE au printemps 2006 a largement illustré cet engagement.

En matière de service public et de défense du rôle de l'Etat, Laurent Gathier a fermement condamné les discours de certains hommes politiques, très souvent relayés par les médias complaisants, qui visent à stigmatiser ceux qui servent l'intérêt général. Face à cette oeuvre de dénigrement des fonctionnaires, le SNUI devra encore et toujours dénoncer les propos caricaturaux, les arguments tronqués et les contre-vérités assénés quotidiennement dans la presse. «Il y a un lien entre ce que nous vivons comme dégradation à l'intérieur de la DGI et le mal qui est fait à l'extérieur... et cela aussi pèse sur les conditions de vie au travail» a-t-il ajouté. «Compte tenu de l'existence d'un tel climat, comment être bien en arrivant au bureau ? Comment ne pas ressentir un profond malaise au travail ?» a insisté Laurent.

Le SNUI réaffirme que le modèle républicain, social et laïc de notre pays s'appuie sur les valeurs de Liberté d'Egalité et de Fraternité. Un Etat régulateur, redistributeur et égalitaire est indispensable.

Dès lors, en matière de financement des besoins sociaux trop souvent présentés comme une charge, un frein, un inconvénient, et face au discours du «trop d'impôt tue l'impôt», le SNUI, fort d'une histoire et d'une légitimité dans le débat public, devra continuer de multiplier, tant au niveau national que local, ses expressions sur la fiscalité, le financement de la protection sociale. L'échéance de 2008 pour les retraites devra également mobiliser le syndicat.

Enfin, Laurent a rappelé l'urgence qu'il y avait à défendre le modèle mutualiste, objet de graves attaques de la part d'organismes trompeurs relevant en réalité d'une logique marchande et malheureusement soutenus par certaines organisations syndicales au sein même du Ministère.

Sans occulter les difficultés relationnelles avec la MAI au cours des dernières années, il a insisté sur la nécessaire bataille à mener face au risque de disparition d'un modèle fondé sur les valeurs de solidarité et de démocratie.

Le SNUI, avec la FDSU et l'Union Syndicale Solidaires Fonctions Publiques continuera son engagement auprès des mutuelles pour la défense de la protection sociale complémentaire, mais aussi pour que la participation de l'Etat-employeur à son financement soit réellement mise en œuvre à un niveau convenable.



Vers quelle fusion ?

Quel avenir pour le ministère et la DGI ? ...

«Doit-on encore parler de MINEFI ?» s'est interrogé Laurent en abordant les questions d'actualité, l'éclatement de Bercy et l'accélération du rapprochement entre la DGI et la DGCP.

Les annonces faites par le candidat Sarkozy ont très vite été concrétisées et si des zones de flou sont demeurées sur les champs de compétence respectifs des nouveaux ministres, le jumelage du Budget et de la Fonction Publique n'a pas manqué de surprendre.

S'agissant du devenir de la DGI, après une première entrevue avec Eric Woerth, nouveau «ministre des Comptes», une certitude est apparue : «le statu quo ne sera pas de mise» et deux scénarios de fusion ont été mis à l'étude : la fusion «fiscale» et la fusion «globale».

La FDSU et le SNUI ont rappelé à leur nouvel interlocuteur que la DGI était une des administrations qui avait connu le plus de changements, de suppressions d'emplois, de réformes de structures et d'évolution de ses missions ces dernières années. Un tel empilement des «réformes» (pas toujours synonymes d'amélioration !) a généré et continue de générer un profond ras-le-bol au sein des services. Manquant, par ailleurs, de visibilité sur le terme des restructurations, les agents des impôts dénoncent tous une dégradation de leurs conditions de vie au travail. Enfin, ces nombreuses années de chambardements incessants à la DGI ont été caractérisés par un manque de reconnaissance criant en matière de rémunérations et de qualifications.

Face à cette situation à mettre au passif des précédents ministres, «le SNUI devra encore se montrer très actif» a déclaré Laurent Gathier.

S'agissant des deux hypothèses envisagées par les «nouveaux décideurs de Bercy», au stade des supputations possibles au moment du congrès, Laurent a largement plaidé pour éviter la grande fusion des deux administrations mélangeant «dans un grand fourre-tout» les missions fiscales et les missions comptables sous l'égide des TPG.

Cette fusion totale qu'il a qualifiée de «schéma catastrophe» constituerait, notamment de par le positionnement des TPG, un facteur de politisation encore accrue de l'administration financière et donc un encouragement supplémentaire à la déréglementation et aux suppressions d'emplois,

mais également un risque énorme d'alignement par le bas des modes de gestion et de rémunération. Par ailleurs, elle constituerait une menace très claire pour les «savoir-faire» et les technicités DGI et, compte tenu des logiques de productivité, elle conduirait à étendre encore les flexibilités dont souffrent les personnels et plus particulièrement les agents B et C.

L'autre hypothèse, celle de la constitution d'une administration fiscale d'une part, et d'une administration en charge des comptes et des relations avec les collectivités territoriales d'autre part n'apparaît pas sans danger pour autant et, notamment, si la recherche des suppressions d'emplois se conjugue à un calendrier de transfert de missions tel que la pression sur les agents augmente encore.

En tout état de cause, les chantiers des réformes déjà en cours (accueil commun, hôtels des finances, transferts de missions, etc..) ainsi que ceux que pourraient ouvrir le gouvernement avant la fin 2007, doivent être l'objet d'une vigilance et d'une surveillance accentuées, plus particulièrement pour éviter une dégradation des conditions de vie au travail.

Conditions de vie au travail, stress, souffrances

Présentée comme la thématique centrale du 26ème congrès, la question de l'amélioration des conditions de vie au travail a été longuement développée par Laurent pour montrer, notamment, qu'il fallait impérativement additionner les facteurs de mal-être dans les services en dépassant la préoccupation ergonomique et en y ajoutant les modes de commandement et les pratiques managériales. Il faut stigmatiser le degré d'insouciance de l'administration sur ce sujet et lui imposer un respect de ses obligations.

A cet égard, la mise en place en fin d'année du «document unique» sera un véritable test puisque ce document permettra d'identifier l'ensemble des risques professionnels, de les évaluer et d'élaborer un programme de prévention et surtout, enfin, il engagera la responsabilité de la DGI.

Pour bien insister sur l'approche globale désormais réclamée dans tout le réseau militant, Laurent a présenté le «Manifeste pour vivre et travailler mieux à la DGI», intégré à part entière à la résolution d'orientation. Avec ce texte, le SNUI se fixe une ambition et l'affiche clairement à destination de l'administration, mais aussi des agents, il s'engage ainsi à mobiliser tous les moyens, à tous les niveaux de son organisation pour atteindre ses objectifs pour le «mieux-être» de tous les personnels.

Pour ce faire il sera indispensable de s'approprier tous les outils déjà existants. L'articulation CTP/CHS avec l'apport des «acteurs préventeurs» devra devenir le réflexe militant à tous les niveaux. Par ailleurs, le rôle d'impulsion et d'animation du bureau national sera déterminant, notamment pour améliorer la formation syndicale et assurer le pressing indispensable auprès de Bercy afin, en premier lieu, que les textes existants soient respectés.

Le SNUI va bien, merci !

Poursuite de ses actions revendicatives, promotion de ses analyses sur la fiscalité, propositions sur le fonctionnement de la DGI, préparation des élections professionnelles : voilà ce qui va mobiliser le SNUI au cours des tous prochains mois.

A cet égard, Laurent Gathier a précisé quatre idées fortes qui se complètent. En premier lieu, il faut continuer de développer une opposition à la prétendue «réforme de l'Etat», aux suppressions d'emplois et à la casse du statut de la Fonction Publique.

En second lieu, il faut continuer de faire des propositions alternatives pour ne pas donner de crédit aux discours caricaturaux accusant les organisations syndicales d'être toujours opposées à tout.

Dans un troisième temps, il faut poursuivre des actions sous forme de campagnes («Réclamons notre dû», par exemple) qui finissent par produire des résultats à ne pas négliger au moment des bilans. Ainsi, le recul des ministres en matière de rémunération au mérite (enviagée à l'origine comme devant satisfaire 15 % des personnels par une prime de 400 euros) ne doit pas être oublié.

En dernier lieu, Laurent a insisté sur le fait que «dans un paysage syndical en difficulté, le SNUI ne va vraiment pas si mal» ! Il maintient quasiment le nombre de ses adhérents (et ce malgré les suppressions d'emplois et les départs en retraite), il est le seul syndicat de la DGI présent dans tous les départements, son taux d'adhésion dans les écoles avoisine les 25 % et enfin le 26ème congrès se déroule en présence de plus de 100 militants participant pour la première fois à ce rendez-vous majeur. Ce constat rassurant tient sans aucun doute à l'homogénéité d'un réseau partageant les mêmes valeurs.

Le presque nouveau secrétaire général a affirmé alors avec



force : «Les valeurs du SNUI sont un atout et des repères précieux. Le syndicalisme indépendant, la démarche unitaire, le verticalisme, le syndicalisme d'adhérents et de proximité sont autant de forces à cultiver».

Aucune béatitude n'est cependant permise, il va falloir veiller au renouvellement des adhérents dans une période de forts départs en retraite, il va falloir aussi fidéliser les partants au sein du Comité de liaison des retraités. Après les élections professionnelles, le SNUI mènera une campagne exceptionnelle d'adhésions pour aller au devant des collègues qui hésitent encore à franchir le pas de la cotisation.

D'autres défis sont à relever dans la période : ils tiennent à l'éclatement de Bercy et aux questions que cela pose pour la FDSU (à maintenir «une» et pour cela il faut plaider pour un seul paritarisme ministériel malgré l'éclatement des structures), ils tiennent aussi aux multiples questionnements du pouvoir politique envers le syndicalisme (représentativité, financement, nature du dialogue social). Sur ce point, les discours officiels ne doivent illusionner personne et si de nombreux ministres assurent qu'ils veulent des syndicats représentatifs avec beaucoup d'adhérents, ce ne sont pas forcément des syndicats combatifs qu'ils espèrent comme interlocuteurs.

En tout état de cause, il faut veiller à renforcer les liens au sein de l'organisation et cela passe par plusieurs avancées : donner un rôle plus important aux sessions de secrétaires, «qui ont fait leurs preuves», multiplier les visites du BN sur les sites, améliorer la formation syndicale, développer les aides aux trésoriers et aux secrétaires, développer les journées de réflexion, les commissions régionales thématiques et élargies.

«Imaginons, inventons ensemble !» a conclu Laurent.

Des engagements à renforcer

Réactiver, redynamiser nos partenariats avec AC !, la Ligue des Droits de l'Homme, Amnesty International ou le DAL, mais également renforcer nos relations de travail avec le RAS, Copernic, la Confédération paysanne, le réseau d'alerte sur les inégalités ou encore ISA (Informations Syndicales Antifascistes) tout cela est nécessaire,

Mais c'est dans l'environnement immédiat du ministère qu'il va falloir œuvrer pour donner plus de vigueur à la FDSU. Laurent rappelle que toutes les assemblées générales ont eu à se prononcer sur la proposition de donner un nouveau nom à la fédération, que « Solidaires aux Finances » est proposé pour donner une meilleure lisibilité et permettre une plus grande cohérence, comme cela avait déjà été dit à St Jean de Monts.

Ce changement d'appellation approuvé par la très large majorité des AG a cependant suscité des questions et certains doutes ont été exprimés. Pour l'essentiel, ces réserves, voire ces oppositions, ont porté sur l'appellation Solidaires qui déjà au plan interprofessionnel avait parfois été mal perçue.

«Nous devons entendre cela» a déclaré Laurent Gathier et travailler à la correction de l'image de «Solidaires» chaque fois que nécessaire, mais pour autant, l'engagement historique du SNUI dans la sphère interprofessionnelle ne peut être remis en question. Ainsi, lors du dernier congrès de l'Union Syndicale Solidaires, le SNUI n'a pas hésité à opposer un veto sur un projet de texte jugé inacceptable et par ailleurs, récemment, le secrétaire général est également intervenu auprès du Secrétariat National de Solidaires pour mettre à plat certaines difficultés. Le SNUI exerce et exercera une vigilance absolue pour que l'étape de croissance que connaît « Solidaires » s'accompagne d'une exigence toujours plus forte en termes de crédibilité.

En dernier lieu, Laurent a particulièrement insisté sur l'excellente nouvelle qu'a constitué la reconnaissance de représentativité de l'Union Syndicale Solidaires Fonctions Publiques mais également sur les responsabilités nouvelles que le SNUI va devoir assumer en la matière. «Ce cadeau, cet héritage, fruit des batailles menées par des générations de militants, nous oblige».

«Les deux années à venir s'annoncent chargées. C'est pour moi un stimulant très fort ! Nous sommes prêts ! Le SNUI uni sur son orientation et ses valeurs, le SNUI défenseur du service public et des agents de la DGI, le SNUI jamais résigné, est prêt pour gagner sur ses revendications et prêt pour gagner les élections en CAP !» a conclu Laurent Gathier.

Les interventions des délégués

Sitôt après les élections présidentielles et entre les deux tours des législatives, les délégués du 26ème Congrès ne pouvaient pas faire l'impasse sur le contexte politique nouveau, mais le devenir de la DGI et la situation de Solidaires ont aussi provoqué de nombreuses expressions. Les interventions de plus de trente militants ont été regroupées sous quatre rubriques principales.

Le nouveau contexte politique

Marc Lerbey (CS Pays de Loire) a souligné «le malaise qui a saisi bon nombre de militants dès le 6 mai» et il a mis en exergue tous les rouages de communication dont a su faire usage le candidat de l'UMP, optimisant son appareil politique et pratiquant habilement la communication de masse avec une certaine dose de populisme. Par ailleurs, Marc a porté la critique sur une gauche socialiste au discours flou et traversée par des querelles de courants, mais aussi sur les partis d'extrême-gauche très divisés qui ont dilapidé le nouvel élan politique issu du référendum du 29 mai 2005. Face aux projets annoncés par Sarkozy (service minimum, détaxation des heures supplémentaires, etc.), il a estimé «qu'après une analyse sans tabous de cette nouvelle situation, il fallait rechercher l'unité syndicale et concilier lucidité et esprit combatif!».

Le programme du nouveau président a conduit **Emmanuel Ziegler** (CS 2ème RIF) à fermement condamner «le système de l'argent tout puissant» et à considérer que «le néolibéralisme dénature la valeur travail, pour en faire non plus une valeur d'épanouissement et d'émancipation, mais une valeur destructrice axée sur une compétitivité malsaine voire mortelle».

Christian Dumas (CS Rhône-Alpes), est allé plus loin, refusant la notion même de «valeur travail». Il a développé à ce sujet un argumentaire fourni et précisé que pour «remettre

l'humain au dessus de l'économique il faut expliquer et convaincre que le modèle de société actuel est révolu et qu'il est en phase de décadence terminale... c'est le point de départ pour combattre la logique à l'œuvre!».

Pour **Jean-Noël Bonicel** (CNS), c'est la sociologie électorale qui doit attirer l'attention et il a constaté que c'étaient les plus de 65 ans qui avaient adhéré au discours «travailler plus pour gagner plus» alors que les actifs avaient préféré voter pour Ségolène Royal. Cela ne doit pas conduire à remettre en question le scrutin, mais ouvre des perspectives pour l'action syndicale.

David Lazarus (Val d'Oise), **Jean-Louis Marchand** (CNS), et **Christian Steenhoudt** ont rejoint, pour l'essentiel, ces analyses en ajoutant, chacun à leur manière, que le SNUI se devait de poursuivre le combat contre une «droite décomplexée» qui affiche et revendique son discours libéral «anti-fiscalité». «Contre cette société du zapping et de la dictature du présent» Christian a développé la nécessité d'amplifier notre communication concernant les solutions alternatives pour défendre, dans l'unité syndicale la plus large, l'intérêt des travailleurs.

«Réclamer notre big-bang fiscal et des moyens en termes de personnels et de procédures nouvelles pour lutter contre la fraude fiscale» c'est ce qu'a souhaité David, Jean-Louis s'accrochant aux valeurs républicaines.



Marc Lerbey



Emmanuel Ziegler



Christian Dumas



Bernadette Santiago



Philippe Piton

«Solidaires» dans toutes ses dimensions

Pour certains, **Bernadette Santiago** (Pyrénées Atlantiques), **Christian Steenhoudt**, **Eric Darinois** (Moselle), l'appellation «Solidaires Finances» en lieu et place du sigle FDSU n'est pas acceptable car, notamment, chargée d'une connotation «gauchisante» et, par ailleurs, voulue ou dictée par d'autres plutôt que choisie par le SNUI lui-même. D'autres, en revanche, comme **Philippe Piton** (CS PACAC), **Gérard Gourguechon** ou **Béatrice Metro** (Réunion) ont insisté sur le fait que l'engagement du SNUI, de par son identité, son histoire, son poids au sein de Solidaires ne présentait aucun risque pour ses valeurs, pour son indépendance. Philippe s'est en outre au nom de la région PACAC déclaré fermement opposé au souhait de certains d'un vote dissocié du projet d'orientation sur le choix d'une nouvelle appellation pour la FDSU. Il a été rejoint sur ce point en fin de débat par **Suzy Lagardère** (CNS) qui a rappelé que dès le départ Laurent avait bien précisé que ce point n'était pas à dissocier du reste de son rapport.

Laurent Gauthier (Val de Marne), **Christophe Cusset** (Calvados), **Pascal Basset** (C.S. Auvergne), **Nicolas Pradier** (Hts de Seine Nord) ont quant à eux souligné la nécessité d'une vigilance accrue sur le contenu et la forme des messages et communications de l'Union Syndicale Solidaires qui peuvent semer le trouble chez les militants lorsqu'ils sont perçus comme autant de «prises de positions ou d'analyses politiques» qui ne sont pas partagées par les adhérents et ne correspondent pas à la pratique syndicale du SNUI.

Christian Terrance (CS Midi-Pyrénées) pour sa part, a cité Gérard de Nerval : «Notre passé et notre avenir sont solidaires», avant de fortement insister sur le poids de l'actualité obligeant à un grand réalisme. Sans oublier nos valeurs fondatrices et nos revendications il convient de s'en émanciper suffisamment pour pratiquer un «syndicalisme de la réalité», sans entrer cependant dans une logique d'accompagnement. La dimension «Solidaires» sera ce que nous en ferons a conclu Christian.

Revendications et moyens d'action

Face aux grands enjeux sociétaux, mais aussi et surtout face aux projets de réformes concernant le ministère et la DGI, le SNUI se doit d'ajuster, d'affiner, voire de corriger, ses stratégies.

En raison du contexte politique, **Béatrice Metro** (Réunion) a insisté sur le fait que pour «les cinq années à venir, le contre-pouvoir syndical est essentiel et qu'il faudra agir dans l'unité et la solidarité interprofessionnelle». En référence à l'esprit de la Charte d'Amiens, **Christophe Cusset** (Calvados) a souhaité qu'au regard des réalités économiques et sociales (et de notre pratique syndicale), soit clarifiée la notion de «double besogne» affichée dans le projet d'orientation. **Mairie-Jo Pereira** (CS Languedoc Roussillon) a d'abord précisé que sa section s'abstiendrait du vote d'activité, puis sur le même registre que **Jean-Marc Mena** (Hérault), elle a insisté sur la nécessité d'une meilleure cohésion des stratégies et actions du SNUI, notamment lors des grèves. **Laurent Gauthier** (Val de Marne) a souhaité, lui, une écoute plus attentive des sensibilités du terrain. Souhaitant une «feuille de route» plus lisible afin de mener des actions concertées et mieux ressenties par les agents. Plusieurs délégués ont déclaré attendre une meilleure écoute du Bureau National et une plus grande «mutualisation des réflexions». Ainsi, **Christophe Cusset** a réclamé la réactivation d'un «forum militant».

Ce sont ensuite les moyens d'action qui ont été discutés et notamment les opérations de boycott. Dans le prolongement, la période de «négociations ouverte après le 8 février 2007 a provoqué de nombreuses interrogations. **Christian Terrance**, **Christophe Cusset**, **Josy Pagès** (Pyrénées Orientales), entre autres, ont ainsi interpellé le bureau national pour lever les ambiguïtés ou les illusions qui ont jailli de mars à juillet. Entre «climat conflictuel», «réel rapport de force», «pseudo-négociations» et poursuite de la stratégie de boycott, une ligne nationale claire a été difficile à discerner.

Maurice Martin (CS Champagne Ardenne), pour sa part, a souligné l'attachement des militants et des adhérents à l'action du SNUI en matière de «gestion» et de défense des intérêts individuels des agents ; il a exprimé le souhait de maintenir au BN un nombre important de militants pour cette tâche.

Patrice Ruiz (Saône et Loire) intervenant sur le sujet de la fusion DGI-DGCP, s'est interrogé sur le fait qu'une prise de position sur l'un ou l'autre des deux scénarios envisagés pourrait apparaître comme une «première anticipation ou une acceptation fataliste de la réalité». Il a, par ailleurs, formulé quelques inquiétudes quant à l'articulation des stratégies entre le SNUI et SUD-Trésor.

Les conditions de travail «manifestement» au coeur du revendicatif

En écho aux propos introductifs de **Laurent Gauthier**, plusieurs délégués ont voulu «enfoncer le clou» sur le sujet des conditions de vie au travail en rappelant les investissements militants déjà réalisés par le SNUI en la matière et par certaines sections en particulier. Si **Gilles Esposito** (Alpes de Haute Provence) et **Michèle Rault** (CNS) se sont félicités des récentes avancées obtenues lors des séances de «négociations» avec la DGI, ils ont insisté sur l'absolue nécessité d'aborder ce thème revendicatif dans sa globalité et de se donner, au SNUI et à la FDSU, mais aussi dans le cadre plus général de Solidaires, les moyens d'agir (formation syndicale, appel aux experts, mode d'emploi des outils existants, etc.).

Michèle a particulièrement souligné l'importance à «faire vivre» le dossier notamment lors de la mise en œuvre du «document unique» et en faisant respecter à la DGI la note d'orientation ministérielle. «Il s'agit aussi de réaliser un travail de persuasion au plus près des agents et pour le SNUI il s'agit de faire de la santé au travail un terrain de l'action syndicale». «On a enfin mis un pied dans l'ouverture de la porte, il s'agit de ne pas la laisser se refermer» a-t-elle conclu.

Jean-Marc Ména (Hérault), soulignant «la nécessité pour le SNUI et ses militants d'être présents auprès des agents des Domaines transférés à la CP», a évoqué «leur sentiment d'isolement, voire d'abandon» tant l'Administration s'est montré négligente et méprisante sur cette opération.

De la même manière **Roland Sergy** (CS Franche Comté) s'est inquiété du devenir du Cadastre et de ses agents. **Denis Turbet Delof** (CNS) et **Emmanuel Ziegler** (CS 2ème RIF) sont, pour leur part, revenus sur l'aspect sociétal du dossier des conditions de travail évoquant la montée des souffrances jusqu'aux suicides relatés par les médias.



Dalila Bordas



Béatrice Metro

L'outil syndical SNUI

Jérôme Cachart (Hts de Seine Nord) a expliqué l'abstention de sa section sur l'activité par plusieurs motifs de déceptions autour de la gestion de certains dossiers. Stratégie mal menée ou mal comprise autour de la campagne «réclamons notre dû», «trop peu ou trop tard» concernant les conditions de vie au travail, les SDOS et les PIT, les Hôtels des Finances.

Par ailleurs, la vie interne du SNUI aurait déjà dû, selon lui, intégrer certaines propositions faites au précédent congrès (place des sessions de secrétaires par exemple). **Denis Turbet Delof** a insisté sur l'absolue nécessité d'amplifier encore et toujours les efforts de formation syndicale tant dans le cadre de la formation initiale nationale (La Chartre-sur-le-Loir) que par le biais des stages décentralisés, thématiques, et notamment ceux consacrés aux «réflexes militants».

Dalila Bordas (Maine et Loire), tout en soulignant comme d'autres intervenants toutes les difficultés et l'âpreté de la tâche des secrétaires de section, a insisté sur l'existence très concrète de la solidarité entre tous les niveaux de l'organisation, même et surtout lorsque les questions internes prennent des tournures délicates comme elle a pu le mesurer dans sa section.

Rémy Bultingaire (Seine et Marne) enfin, au-delà des divers aspects du dossier «conditions de vie au travail», a souhaité interpellé le congrès quant aux difficultés à faire vivre le «verticalisme» au sein du SNUI, dans une période où l'administration fait tout pour diviser les agents.

Réponse et vote sur l'activité

Serge Colin



En débutant son intervention **Serge Colin** a remercié les délégués pour leur sincérité et surtout leur conviction, toujours présente et partagée, «qu'ensemble tout est possible».

Rappelant son propos de Perpignan en conclusion du 24ème congrès : «Abattre le mur des fatalités, remettre la loi du marché à sa place ... voilà notre modernité» il a fait le lien avec ce 26ème congrès marqué par une actualité politique très dense et par le souci exprimé par Laurent Gauthier de «mettre l'humain au dessus de l'économique».

En réponse aux diverses interventions concernant l'activité du SNUI au cours des deux dernières années, Serge a tout d'abord souligné qu'ensemble, les militants et les adhérents avaient mobilisé leurs énergies pour agir au plus près des préoccupations des agents des impôts et plus généralement des intérêts des salariés.

«Certes, il y a eu des manques, des insatisfactions et des frustrations et nous avons pu aussi commettre des erreurs» a-t-il reconnu, mais il importe de mesurer que, malgré une très forte adversité, le SNUI a conservé son cap et organisé les résistances face aux coups de boutoir des pouvoirs publics. Evoquant un contexte de grandes turbulences au sein du MINEFI avec le passage de 5 ministres en 4 ans à la tête de Bercy, il a insisté sur le fait que cette situation, en elle-même, a été un facteur de forte complication des relations sociales et un vecteur de déstabilisation pour tous les syndicats et les fédérations du ministère.

A réexpliquer à chaque ministre toutes les revendications portées par le SNUI et la FDSU, à reformuler nos argumentaires et nos propositions, le temps passe vite et les engagements de certains interlocuteurs s'évanouissent faute de textes d'application, faute de temps. Serge a, à cet égard, rappelé les «promesses» de N. Sarkozy, concernant en particulier la mise en œuvre du CIS de B en A, mais aussi son inclinaison pour une amélioration des plans de qualification intercatégoriels pour les agents de la DGI.

En parallèle avec cet état de fait, il a de quelques mots et en écho aux propos de certains intervenants, commenté l'élection de l'ancien ministre des Finances à la présiden-

ce de la République : il y aura des promesses difficiles à tenir ou à concrétiser. Le SNUI doit sans retard participer à hâter les prises de conscience, et comme l'ont souhaité de nombreux intervenants il doit tenir sa place dans le débat public, interpellier les élus et intervenir auprès des médias pour défendre les intérêts de ses adhérents et des salariés en général.

Serge a poursuivi en évoquant l'absolue nécessité de poursuivre les engagements au sein de diverses organisations et réseaux (Solidaires, UFE, ATTAC, etc). A ce sujet, il a promis qu'il mettrait toute son énergie pour remplir correctement son mandat de vice président de l'UFE et ainsi succéder dignement à Christian Steenhoudt dont l'action pendant des années à la tête du Comité Fiscal doit être soulignée.

Pour revenir sur le territoire DGI et MINEFI, Serge a rappelé que, malgré de nombreux obstacles, les campagnes du SNUI avaient marqué les esprits et produit quelques résultats. Ainsi le syndicat a contribué à « faire tomber le tabou du fric » et à maintenir le dossier des qualifications sur le devant de la scène.

De même, c'est bien le SNUI qui a contribué, dès l'automne 2006, à l'émergence et à la persistance d'une intersyndicale forte souhaitée par l'ensemble des agents.

«Bien sûr, a concédé Serge, les résultats attendus ou espérés ne sont pas encore au rendez-vous ou à la hauteur des revendications que nous portons, mais rien en ce 13 juin n'est terminé»...

Les moyens mis en œuvre pour mener les batailles indispensables ont été critiqués par certaines sections, mais ils ont constitué «une mobilisation polymorphe» (pétition de 38 000 agents, journées de grève, actions de boycott, actions JPO, etc...) laquelle a permis d'établir un rapport de forces.

Il n'y a peut-être pas eu de «réel conflit», pas de «réelles négociations», mais tout cela a quand même pesé dans la période et obligé la DGI à reconnaître l'existence de nombreux contentieux.

Serge a conclu son propos en appelant les militants à ne jamais se résigner.

Le rapport d'activité a été approuvé :

POUR : 97,71 % CONTRE : 0 % ABSTENTIONS : 2,29 %



Josy Pagès



Christian Steenhoudt



Jean-Marc Mena



Laurent Gauthier



Roland Sergy

Réponse et vote sur l'orientation



Laurent Gathier

Parmi les interventions sur l'orientation syndicale, nombreuses ont été celles portant sur le nouveau contexte politique ; c'est donc par les conséquences prévisibles des élections que **Laurent Gathier** a entamé son intervention. Constatant que les choix résultant des scrutins étaient «à l'opposé de notre idéal», il a insisté sur «l'ardente nécessité de se référer à nos valeurs pour défendre les solidarités et le modèle social auquel nous sommes attachés». Il a poursuivi en rappelant que les revendications du SNUI s'articulaient autour de grands principes tels que le rôle de l'Etat, la défense des services publics, le financement des besoins sociaux. Citant Paul Valéry : «si l'Etat est fort il nous écrase, s'il est faible nous périssons», il a insisté sur le fait que, plus que jamais, l'Etat doit rester le garant de l'intérêt général car il s'agit là d'une exigence démocratique.

«Remettre l'humain au dessus de l'économie voilà bien le sens de l'engagement du SNUI, à tous les niveaux» a martelé Laurent et pour cela le syndicat doit s'engager dans toutes les batailles, à commencer par celles où il s'agit de défendre les agents des Impôts aux prises avec des orientations néfastes.

De ce point de vue l'urgence apparaît clairement sur le territoire de la DGI : il faut agir pour éviter le scénario du pire que serait la fusion totale DGI – DGCP, mais de toute façon il faut agir quelque soit le choix gouvernemental pour améliorer les conditions de vie au travail, pour dénoncer les objectifs «budgétaires» des réformes.

Revenant sur la question centrale des conditions de vie au travail, Laurent en illustre l'importance par le fait qu'on a retrouvé le thème dans 4 commissions de congrès et qu'on le retrouvera donc dans 4 résolutions, sans parler du «Manifeste» intégré à la résolution d'orientation.

«C'est l'appropriation collective et l'approbation la plus large du «Manifeste» qui témoigneront de la force et de l'analyse partagée par l'ensemble de notre organisation» a-t-il clamé, ajoutant aussitôt qu'il fallait prévoir des actions de formation spécifiques, une appropriation plus transversale du dossier par l'équipe du Bureau National et enfin un approfondissement des échanges au sein de la FDSU (avec Sud Trésor et Solidaires Douanes tout particulièrement qui ont entamé le même travail).

Au bout de la nouvelle démarche il faut placer l'action de Solidaires aussi bien au niveau de la Fonction Publique que dans le cadre interprofessionnel.

En réponse aux nombreux délégués intervenus sur les sujets dits de «gestion», Laurent a insisté sur plusieurs points essentiels. En premier lieu la défense individuelle et collective des agents est le cœur de l'activité du SNUI et pour poursuivre dans ce sens il importe de tout faire

pour gagner les prochaines élections professionnelles. En second lieu, il faut bien comprendre que les difficultés survenues dans ce domaine n'ont pas tenu à un manque de «maîtrise technique», mais à une offensive de déréglementation sans précédent, l'administration refusant de discuter des règles de gestion dès les premières opérations de réorganisation des services et les pratiques des directeurs en CAP locales faisant le reste.

Pour le SNUI, il faut réaffirmer la nécessité de maintenir trois grands repères de gestion des affectations : une cartographie des directions, une nomenclature fine des services et des emplois identifiés (ex -TGE). Les CAP nationales et la règle de l'ancienneté administrative sont remises en cause en tant que piliers de la gestion des personnels et ces attaques nécessitent des répliques, mais les agents attendent aussi que le SNUI les défende au sein des CAP locales malgré les difficultés d'établir un dialogue correct à ce niveau. Sur ce point précis, le syndicat doit renforcer sa cohésion et il faut fournir toutes les aides indispensables aux sections pour qu'elles réagissent toutes avec la même intensité. Des dossiers militants et des argumentaires sont à bâtir et il faut aussi installer des échanges en continu «entre le national et le local».

Divers sujets d'intendance sont ensuite évoqués (organisation du congrès notamment) avant d'aborder la question de l'outil syndical avec ses diverses problématiques (fidélisation des adhérents, attitude à tenir face à la contractualisation,...).

Proximité, syndicalisme d'adhérents, ces mots résonnent souvent dans le discours SNUI, mais il faudra mieux les faire vivre et dès le début 2008 une campagne exceptionnelle d'adhésions sera entreprise (un travail est déjà en cours à ce sujet). Il conviendra par ailleurs d'utiliser des outils nouveaux pour mieux fidéliser les retraités.

S'agissant des tentatives d'introduire le contrat dans l'univers statutaire de la Fonction Publique, le SNUI en est resté à ne concevoir la possibilité d'une signature qu'au bas d'un «relevé de conclusion» et non d'un «accord» (accord de toute manière inenvisageable avec un directeur d'administration pouvant être contredit à tout moment par sa tutelle politique).

Logiquement, c'est sur le changement de nom de la FDSU que Laurent a achevé son intervention assurant que les valeurs ne changeront pas ; ce sera toujours une fédération de syndicats et en son sein la pratique du SNUI demeurera celle d'aujourd'hui.

Après la lecture de la résolution qu'il a soumise au vote, Laurent s'est expliqué sur la conduite à tenir dans les instances paritaires locales et sur les propositions qu'il fallait faire partout d'ouvrir des discussions sur les conditions de vie au travail.

La résolution d'orientation a été approuvée :

POUR : 85,83 % CONTRE : 11,42 % ABSTENTIONS : 2,75 %

La réflexion sur l'outil syndical

Pas de résolution à voter sur ce sujet, les débats en commission avaient pour vocation d'enrichir l'orientation syndicale à proprement parler et les réponses aux interventions ont d'ailleurs été faites à deux voix par Léna Lainé et par Laurent Gathier.



Le travail en commission

Placée sous la présidence de **Jean Marie Terendij** (CNS) la commission a réuni quarante six participants, lesquels ont d'abord été informés sur la nouvelle organisation du ministère. Un accord a été ensuite trouvé sur l'organisation des débats en suivant les têtes de chapitre du journal avant-congrès : la représentativité en premier lieu, en intégrant la reconnaissance officielle de Solidaires Fonctions Publiques, le financement ensuite, en affirmant l'indépendance du syndicat par rapport au pouvoir politique et administratif.

Le dialogue social, intégrant le paritarisme et la notion de contractualisation. Enfin le champ de syndicalisation, et son élargissement éventuel lié aux évolutions administratives et à la mise en place de la LOLF.

Ce plan a intégré les trois contributions présentées par les sections de l'Aude, du Rhône et de la Vendée. La réflexion de la section de Seine et Marne, bien que n'ayant pas été soumise au vote de l'AG sectionnaire, a été également évoquée ainsi que trois autres contributions (Val de Marne, 2ème RIF et PACA Corse), adressées initialement au titre de l'orientation.

La section de l'Aude proposait de recentrer l'organisation autour de l'adhérent et de renforcer le syndicalisme de proximité. La contribution de la section du Rhône faisait état de la nouvelle distribution des droits syndicaux par le bureau national du SNUI, ainsi que du crédit d'impôt. La contribution de la section de la Vendée proposait, du fait de l'ouverture de notre champ d'intervention syndicale, de travailler autrement dans les sections. Enfin le problème de la formation syndicale des militants était soulevé.

■ La représentativité

Il a été rappelé en introduction que cette notion s'appuyait essentiellement sur des valeurs que sont la proximité, la légitimité et l'indépendance. Par ailleurs, l'accès de l'union syndicale Solidaires au CSFP a fait naître de nouveaux droits, mais aussi de nouvelles responsabilités pour le SNUI, tant au niveau national que local.

La commission au travers de plusieurs interventions a dressé ensuite le constat suivant : la FDSU affiche une situation de faiblesse liée aux difficultés d'évolution de certaines organisations ce qui induit une charge en moyens humains et financiers pour notre organisation.

S'agissant du dorénavant « MINEFE », au vu des informations disponibles le 12 juin, certains participants ont repris l'hypothèse de la constitution d'une administration financière unique, sous le contrôle des TPG, dont le positionnement nécessiterait une réflexion sur une structuration plus politique des sections locales. Il a néanmoins

été rappelé que la restructuration étatique ne se ferait pas en un jour, et un participant

à la commission s'est demandé si le fait de se couler dans l'un ou l'autre des scénarios n'était pas déjà une façon d'accepter les réformes sans les combattre.

Néanmoins les participants ont estimé nécessaire de définir quel outil syndical s'avèrerait le mieux adapté : plusieurs syndicats ? plusieurs fédés ? ou une structure la plus largement représentative ? ...

La commission s'est accordée à dire que face au nouveau tryptique ministériel, une fédération forte et la plus large constituait l'outil syndical indispensable aux forces militantes pour la défense des agents. Le fait que « Solidaires » puisse être cet outil n'a suscité aucune réaction négative dans la commission.

Aux termes de ces réflexions, un intervenant a proposé la mise en place d'une CNS « prospective » afin de permettre une meilleure réactivité de l'organisation face aux décisions du pouvoir politique.

■ Le financement des syndicats

La section du Rhône a proposé la mise en place d'un crédit d'impôt permettant aux adhérents non-imposables de bénéficier d'une restitution d'impôt. Cette disposition permettrait d'établir une égalité de traitement entre un agent ayant opté pour le régime des frais réels qui voit sa cotisation syndicale être admise à 100%, et celui, soumis au régime de droit commun, dont la cotisation est admise en réduction d'impôt.

Une grande partie des participants a marqué son accord avec cette contribution de la section du Rhône. Il a néanmoins été rappelé que le crédit d'impôt portait atteinte à la progressivité du prélèvement et que le SNUI ne pouvait donc défendre ce principe, sauf à considérer qu'il s'agissait là d'une mesure individuelle favorisant une participation à la démocratie sociale et citoyenne.

La commission s'est également penchée sur le financement public des syndicats en faisant le parallèle avec l'actualité des mutuelles de fonctionnaires.

D'une manière plus large, un participant a estimé que la question du financement recouvrait 2 niveaux : le financement proprement dit et l'exercice du droit syndical. Une expertise la plus large possible du fonctionnement des confédérations ou des organisations ayant vu leur droit syndical restreint (SUD-PTT par exemple) pourrait être utile.

■ Le dialogue social

Dans le journal avant congrès, une question d'actualité avait été posée : celle de la contractualisation du dialogue social. Encore plus d'actualité, la signature d'accords majoritaires doit-elle être envisagée ?

Un délégué, tout en refusant l'accord majoritaire, a estimé qu'une posture figée de l'organisation pourrait paraître préjudiciable au plus grand nombre.

Un relevé de conclusions qui acte les propositions ou positions des parties présentes et dégage les points qui font consensus peut par contre être accepté.

Dans le même état d'esprit, un intervenant a évoqué la posture de blocage systématique de l'organisation face «à la culture d'entreprise» et il a souhaité une évolution permettant d'obtenir du pouvoir d'achat supplémentaire.

S'agissant du pouvoir d'achat, plusieurs participants ont considéré que l'action sociale également pouvait contribuer à l'améliorer, d'où la nécessité d'entrer dans les nouvelles instances que sont les SRIAS.

Au-delà, un militant a souhaité que le SNUI engage une réflexion sur ce que pourrait apporter une structure de type comité d'entreprise en s'appuyant sur ce qui se fait dans le

privé ou d'autres secteurs de la sphère publique. D'autres participants, sans rejeter l'idée d'un CE, ont souligné la nécessité de s'entourer d'un maximum de garanties quant à une telle structuration.

A la fin des travaux plusieurs questions ont été formulées : les adhésions des retraités, les droits syndicaux, les têtes de listes BN pour les CAP ...

Concernant les droits syndicaux, deux questions ont été évoquées. L'une sur les nouvelles modalités de pré-attribution des droits syndicaux aux sections locales, (à hauteur de 90% de leur dotation normale). L'autre sur la non utilisation des autorisations spéciales article 15 par les secrétaires nationaux et les têtes de listes BN des CAP nationales, lors de leur participation aux réunions institutionnelles. Le BN a rappelé que ce choix d'utiliser des DAS au lieu des ASA 15 a été fait en vue de garantir la plus grande indépendance de l'organisation.

Au terme des débats, les participants à la commission se sont assurés que leurs travaux s'articulaient correctement avec l'orientation et couvraient la quasi-totalité des sujets listés dans le journal avant-congrès.

C'est **Christophe Cusset** (Calvados) qui a été chargé de rapporter en séance plénière les travaux de la commission.

Les interventions en séance plénière

Denis Turbet Delof (CNS) s'est interrogé sur les modes de fidélisation des retraités. Il s'est par ailleurs demandé si le champ de réflexion relatif à l'outil syndical était compris de la même manière par tout le monde : certains voulant rester centrés sur le fonctionnement interne de l'organisation (comme l'a fait la commission nationale réunie après Saint-Jean de Monts), d'autres souhaitant étudier l'adaptation de l'organisation aux évolutions administratives et politiques.

Jean-Marc Pareja (CS Rhône-Alpes) a proposé de modifier l'organisation des séances des futurs congrès, le contenu de la première journée ne permettant pas de lancer une dynamique, de donner un élan initial bienfaisant pour la suite des travaux.

Rémy Bultingaire (Seine et Marne) a marqué son étonnement quant à la réflexion sur le crédit d'impôt et il est revenu sur les difficultés militantes, quant à **Jacques Selves** (Comité retraités) il a plaidé pour que le Comité de liaison soit le lieu de destination naturel des cotisations des retraités, un lien étant réel-

lement établi avec la vie du syndicat, ce qui n'est pas toujours le cas dans les sections.

Pour **Rosanna Maître** (Val de Marne), les travaux de la commission n'ont pas été suffisamment poussés sur les pratiques militantes à adopter et ce travers se retrouve finalement, selon elle, dans toutes les résolutions.

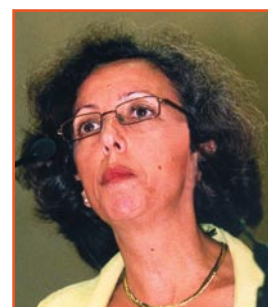
Marie-Jeanne Raffalli (CNS) est intervenue sur deux sujets : les accords majoritaires et le fonctionnement de la fédération. Sur le premier point, elle a estimé difficile de faire comprendre une attitude ferme de refus de toute contractualisation aux agents surtout s'il n'y a pas d'unité large dans les rangs syndicaux. Le principe de réalité risque d'avoir à s'appliquer si le rapport de forces n'est pas en notre faveur. S'agissant de la FDSU, la double perspective du rapprochement DGI-DGCP et des élections professionnelles oblige, selon elle, à un pilotage national en duo avec Sud-Trésor avec un maximum d'expressions communes. Il faut démontrer que notre outil syndical est prêt aux changements structurels.



Jean-Marc Pareja



Jacques Selves



M. Jeanne Raffalli

La réponse du Bureau National

Apportée à deux voix, la réponse aux intervenants a montré aux membres de la commission qu'une large partie des propositions se retrouverait dans la résolution d'orientation (crédit d'impôt sur cotisations syndicales, étude sur les comités d'entreprises et leurs éléments transposables dans notre secteur, action fédérale avec Sud-Trésor, défense des militants, ...).

Léna Lainé a remercié Christophe Cusset d'avoir accepté la tâche de rapporteur, elle a associé **Christine Moncomble** (Morbihan) et **Jean-Luc Hamel** (Direction Générale) à ses remerciements pour leur collaboration efficace au moment de la synthèse.

Dans le détail, il a été précisé que la méthode d'attribution des droits syndicaux serait maintenue, que sur ce sujet en général il convenait d'être prudent compte tenu d'un audit de l'IGF sur les pratiques militantes. S'agissant de la FDSU, tout sera mis en œuvre pour faire vivre une seule fédération face à un seul secrétaire général du ministère et au sein d'un seul CTPM.

Enfin, s'agissant de l'ordre des travaux au congrès, la proposition de Rhône-Alpes a été jugée pertinente et elle sera intégrée au dossier de préparation du congrès 2009 examiné dès septembre par le Conseil Syndical.